

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE CODALET du 09/03/2022

L'an deux mille vingt et deux et le neuf mars à 20h, le conseil municipal de la commune de CODALET s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

ÉTAIENT PRESENTS : le Maire, Michel LLANAS, Isabelle AUBRY, Christine BATARDIERE, Jhoanni CONESA, Florence DEGEILH, Pascal DUFLOT, Frédéric GALIBERT, Marina GUYON, Patrick MASSELOT, Emmanuelle PUY et Christine RIERA.

Christine BATARDIERE est désignée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance et demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu du 08 décembre 2021, celui-ci n'appelant pas de remarques, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant de procéder à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour, le Maire demande de rajouter une délibération concernant le mandatement des dépenses investissement. Un accord des élus est unanime.

• DELIBERATIONS

Mandatement dépenses investissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise jusqu'au vote du budget 2022, le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement aux chapitres 21 et 23, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit : 6 580€

Présentation et vote du compte administratif et de gestion 2021

Après la présentation du Compte Administratif 2021 par Isabelle AUBRY, le maire sort de la salle, et l'Adjointe aux Finances propose le budget au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
Vote POUR à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Le conseil municipal, considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de + 85 213.46€ décide d'affecter le résultat de fonctionnement : un report de fonctionnement C/002 du budget 2022.
Voté à l'unanimité.

Présentation opérations investissements 2022

Des dossiers de demandes de subventions seront déposées auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Départemental (AIT) et autres organismes (Amendes de Police)

- **QUESTIONS DIVERSES**

- ½ journée Eco citoyenne du 19 mars : organisation (courses, grillades...)
- L'Estany 1^{er} mai 2022 + Vide Grenier
- Formation Numérique Seniors à Codalet : 16 mars, à ce jour : 7 inscriptions
- Eglise : restauration tabernacle
- Réseau Européen Itinéraires St Michel
- Bilan des affaires en cours
- Tenue des Urnes Elections Présidentielles
- Panneaux Conseil Départemental : « Commune Fibrée »

A 21 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de Séance

Christine BATARDIERE

Le Maire

Michel LLANAS

